

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.177

L'An Deux Mille Deux, le 13 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

6 DECEMBRE 2002

DATE D'AFFICHAGE

6 DECEMBRE 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes GEOFFROY, MONTRON, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

MELLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. LIBOUBAN représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Melle LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 32

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Cession de l'Hôtel des Impôts à l'Etat (Direction Générale des Impôts)

VOTE : 3 ABSTENTIONS
4 CONTRE
25 POUR

Au terme d'une convention du 30 Décembre 1980, la Ville a accepté de réaliser et de financer un Hôtel des Impôts en vue de l'installation des services fiscaux de la circonscription administrative de ROYAN.

A l'issue des travaux, les locaux ont été donnés à bail à l'Etat pour une durée de 10 ans renouvelable.

L'Etat est actuellement locataire en vertu d'une convention en date du 5 Novembre 2002, conclue rétroactivement à compter d'Octobre 2001 pour se terminer le 30 Septembre 2010.

L'Etat, Direction Générale des Impôts, a fait savoir qu'il était susceptible d'acquérir ces locaux.

Le prix de vente a été fixé à 1.021.000 Euros conformément à l'estimation réalisée par les services fiscaux, diminué du coût de gros travaux que la Ville aurait dû réaliser en sa qualité de propriétaire (80.000 Euros) soit 941.000 Euros.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Finances,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'aliéner à l'Etat, Direction Générale des Impôts, l'immeuble situé 1, rue des Cormorans à ROYAN, cadastré section BH n° 1199, abritant l'Hôtel des Impôts de ROYAN, au prix de 941.000 Euros.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'acte qui sera rédigé en la forme administrative étant précisé que le bail en cours sera résilié le dernier jour du mois de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 décembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS